

pour les Banquets du Vendredi Malsain
Amis, Citoyens, Compagnons, Camarades,

Nous sommes réunis pour nos agapes fraternelles qui sont dans la tradition de la **Libre Pensée** : celle de défendre en tous lieux et toutes occasions la **Liberté de penser** qui s'incarne dans la **liberté de conscience**, défendue par la **Laïcité institutionnelle** et garantie par la **Séparation des Églises et de l'État**.

Cette liberté est gravement menacée aujourd'hui par une multiplication des Interdits, **Interdits religieux** puis aujourd'hui **Interdits de l'État** qui se manifestent par la mise en place autoritaire d'une **Idéologie d'État** par la mise en œuvre par la loi « *Séparatisme* » du 24 août 2021.

Examinons d'abord les Interdits religieux qui oppriment les corps et les consciences

Les trois grandes religions du **Livre** constituent la source principale des interdits religieux qui pèsent sur les hommes. La **religion juive** en a édicté trois cent soixante-cinq, non pas un par jour mais tous à la fois à chaque instant. Bien sûr, il est interdit de croire à un autre dieu que le dieu unique, de le représenter, de rendre un culte à une autre divinité ou à une image. Ce sont les consignes concernant les idoles.

Il est interdit d'habiter en Égypte parce que *l'Écriture* dit que les Juifs ont dû la fuir. Il est aussi interdit de faire un pacte avec les sept nations cananéennes vivant sur la terre des **Hébreux**, un précepte appliqué sans retenue par certains encore aujourd'hui. C'est au nom de cela que le **Peuple palestinien** est massacré aujourd'hui à **Gaza** dans un génocide qui se passe ouvertement sous nos yeux.

Cette seconde série d'exemples concerne les consignes ayant trait à l'Histoire. Il y a enfin, bien sûr, outre les prohibitions à caractère sexuel, les interdits alimentaires qui sont mieux connus : l'interdiction du porc ; celle des viandes impures parce qu'issues d'animaux tués selon d'autres règles que celles prévues par la tradition juive ; celle de cuire la viande dans du lait, par exemple.

A l'origine, la **religion chrétienne** a reconduit ce corpus d'interdictions. Avec le temps, les catholiques ont réhabilité abondamment l'image au point qu'il en est encore fait, par exemple, un lucratif commerce à Lourdes, de nos jours. Au Moyen-Âge, l'abstinence sexuelle était recommandée le jeudi, jour d'arrestation de **Jésus**, le vendredi et le dimanche.

Il n'y a de relations sexuelles possibles que dans le mariage. La contraception est interdite et l'avortement présenté comme un crime. S'agissant des clercs, le célibat des prêtres et des religieux en général, qui font vœu de chasteté, est consubstantiel au dogme depuis le VIIe siècle. Le bilan de ces prescriptions suscite l'effroi : celles-ci ont produit à travers le monde des millions de victimes d'agressions sexuelles et de viols. Le propre rapport de la Commission mise en place par l'Église, la **CIASE**, dévoile le chiffre à minima de 330 000 victimes. Partout dans le monde la vérité se fait jour et un abyme de crimes est dévoilé.

Dernière religion du *Livre*, **L'Islam** n'est pas en reste. *Gabriel* aurait susurré à l'oreille de **Mahomet** une liste de soixante-dix interdits qui recoupent largement ceux des deux autres grands monothéismes. À simple titre d'exemples sont pêle-mêle prohibés : le polythéisme, l'adultère, l'homosexualité, le suicide, le fait pour un homme de se déguiser en femme, l'insubordination de

la femme si le mari est juste, la rébellion, l'invention de mensonges à propos du **Prophète**, la dissimulation de la révélation divine. Les interdits alimentaires sont là encore bien connus : la rupture du ramadan à mauvaise date ou durant la journée est très grave ; la consommation d'alcool et de viande de porc aussi.

Tous ces Interdits n'ont qu'un sens et un seul but : soumettre les corps et les consciences à la volonté dite « *divine* », c'est-à-dire aux puissances religieuses et à leur fatras de dogmes et d'oppression.

Après l'oppression des corps, la loi « Séparatisme » organise l'oppression des consciences

L'année 2021 fut une année « *horribilis* » selon l'expression royale et consternée concernant **madame Thatcher** qui s'y connaissait effectivement en horreurs. Il y eut d'abord la loi du 25 mai 2021 dite de « *Sécurité globale* » qui visait à une répression généralisée des individus par une surveillance et une répression de tous les instants. Jamais l'expression « *Police partout, Justice nulle part* » ne fut aussi vrai depuis.

Cette oppression étatique a été complétée par l'adoption de la **loi « Séparatisme »** du 24 août 2021 dont l'objectif est d'imposer une véritable **Idéologie d'État**, notamment par l'intermédiaire de la signature par les Associations d'un **Contrat d'Engagement Républicain** pour obtenir le droit de se réunir dans une salle municipale ou d'avoir une aide quelconque pour son fonctionnement.

C'est le principe même de la **Liberté d'association** qui est remise en cause. Cette loi dite « *Séparatisme* » est certainement la loi la plus anti-laïque, et pourtant il y en a eu sous la 5^{ème} République. **C'est une loi liberticide qui assassine la liberté de conscience et qui assassine la liberté d'association.**

Ce pays est régi aujourd'hui par trois grandes lois de liberté associatives. La **loi de 1884** sur les Syndicats qui permet à chaque salarié de se regrouper, d'agir, d'établir des statuts, de déterminer ses actions et ses moyens d'action en toute liberté. Il y a la **loi de 1901** qui est la plus grande loi de liberté d'association qui permet à tous les individus dans cette société de s'organiser librement, se fixer des objectifs, de se fixer des programmes et des moyens d'actions. Et il y a la **loi de 1905** qui organise la liberté des cultes.

Ces trois lois sont aujourd'hui menacées par la **loi « Séparatisme »** de 2021 qui veut imposer un seul modèle d'association sous la férule de l'État avec les valeurs de l'État. Quand on nous saoule à longueur d'année sur les valeurs de la République qu'ils sont incapables de définir, en fait les valeurs de la République qu'on veut que nous défendions ce sont les valeurs de la 5^{ème} **République**, les valeurs d'un État réactionnaire et d'un État en décomposition.

Jugeons-en : **l'engagement n° 1 obligatoire du Contrat d'Engagement Républicain** indique que les associations ne doivent pas « [...] *entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.* » On sait qu'avec le Pouvoir totalitaire macroniste appeler à une manifestation, un rassemblement, voire une grève est déjà constitutif d'un « *trouble à l'Ordre public* ». Mener une action de désobéissance civile, à la manière de **Ghandi** est pour eux un appel à la violence, on l'a vu contre l'association **Alternatiba** à Poitiers.

On veut mettre les **Associations** au garde-à-vous, **l'engagement n° 7** indique que « *L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.* » Et si on préfère *l'Internationale, le Drapeau Rouge, ou Noir, ou Rouge et Noir*, on devient répréhensible d'une action de Justice ? C'est sans doute pourquoi, la **Macronie** promotionne à tout va, la **couleur Kaki**, le **SNU** et le retour au **Service militaire** et un budget militaire pour la **Guerre**. On ne cesse d'appeler à nouveau les « *Enfants de la Patrie* » au sacrifice suprême de leur vie, et il faudra meême qu'on s'y habitue sur un Général.

Il faut donc faire taire tous les opposants et tous les dissidents. Depuis cette loi, **Emmanuel Mcaron** a fait procéder à la dissolution de **47 associations** depuis son élection. Il y a eu en tout **154** associations dissoutes en 90 ans d'application des décrets-lois de 1936 ; il en a dissous le tiers à lui tout seul en 9 ans à peine. La **Libre Pensée** va publier prochainement un Numéro de sa **Collection Arguments** sur *les Dissolutions d'Associations*, nous vous invitons à vous le procurer quand il sortira, vous verrez, c'est édifiant.

Nous avons bien à faire à un **Pouvoir totalitaire et liberticide**, en quoi se distingue-t-il de **Donald Trump** ? C'est la même politique répressive et guerrière, contre tous ceux qui ne pensent pas comme lui, si tant est qu'il ait pensée un jour. Il faut abroger la **loi « Séparatisme »**, c'est une **question de survie pour la Démocratie**.

Pour l'abrogation de loi Debré, Mère de toutes les lois antilaïques

Nous pouvons, nous devons faire face pour défendre la Liberté de conscience et cela passe aussi par l'abrogation de la **loi « Debré »** de 1959. Ce combat va devenir inséparable de celui pour l'abrogation de la **loi « Séparatisme »**, car ces deux lois sont des remises en cause de la **Liberté de conscience**.

Il convient de faire le point sur où en est le **Mouvement laïque** si on veut mener ce combat avec efficacité. Si on reprend l'histoire du **Mouvement laïque**, on s'aperçoit qu'il s'est réellement constitué en 1960, en réaction à la **loi Debré**. Et il y a eu la fameuse pétition de 11 millions de citoyens et de citoyennes, le **rassemblement de Vincennes** qui a fait prêter ce **Serment** d'œuvrer à ce que tout l'effort de la Nation soit consacré à **l'École publique** et qui s'est concrétisé par le mot d'ordre de « *Fonds publics à l'École publique et Fonds privés à l'École privée* ». Ce combat a été mené pendant quelques années.

L'erreur qui a été commise en 1960, et on ne peut le savoir que rétrospectivement, c'est d'avoir pensé que la Laïcité était une affaire d'École et d'Enseignants. Et on a chargé le **Syndicalisme enseignant** de mener le combat de la Laïcité. Or, la Laïcité, c'est-à-dire la **Séparation des Églises et de l'État qui garantit la liberté de conscience pour tous**, ce n'est pas seulement un problème scolaire. C'en est un, mais ce n'est pas seulement un problème scolaire, ce n'est pas seulement un problème enseignant, c'est un problème qui concerne toute la société.

Et qui concerne tout le monde. Et si cela concerne tout le monde, cela concerne en premier lieu la classe ouvrière et ses organisations. Et il est clair qu'on ne peut pas, et c'est l'erreur qui a été commise en 1960, défendre la **Laïcité et la Séparation des Églises et de l'État et la Liberté de conscience** sans la présence des **Confédérations ouvrières syndicales** et qu'on ne peut pas déléguer ce combat à un secteur particulier du **Mouvement syndical** qui seraient les enseignants.

Cela a conduit, au fur et à mesure du temps, et surtout avec les compromissions politiques inhérentes à ce genre de chose, à l'abandon du combat pour **l'abrogation de la loi Debré**. Et on nous a, pendant toute cette période, inventé des théories sur « *la Laïcité ouverte, sur la Laïcité plurielle, sur la Laïcité de l'an 2000* », comme quoi la **Laïcité** ne serait pas la **Séparation du Religieux et du Temporel**, mais cela serait l'addition de toutes les Religions dans le Temporel. Cela a amené cette dérive et de fait, en réalité, le combat pour **l'abrogation de la loi Debré** a été abandonné pendant des décennies.

Aujourd'hui, nous vivons un moment historique, un moment très important, un moment politique là aussi au sens noble du terme, c'est qu'une conscience est en train de s'exprimer et en train de renaître. Et cette conscience, elle s'exprime sur deux axes.

Premièrement, il faut en finir avec le scandale du financement public de l'enseignement privé. Il faut en finir avec le fait que chaque année 12 milliards de fonds publics sont versés à l'enseignement privé qui est à 95% catholique. Nous sommes dans un pays régi par la **Séparation des Églises et de l'État** et pourtant, le financement public de l'Église catholique est supérieur, de loin s'en faut, à celui de pays concordataires où ils sont financés sur les fonds publics officiellement par les statuts concordataires.

L'Église de France touche, en France, deux fois plus que ce que touche les Églises officielles en Allemagne alors qu'il y a là-bas un impôt d'Église. C'est un scandale sans précédent. Et la conscience qui est en train d'émerger, c'est qu'il faut en finir avec ce financement public de l'enseignement privé parce que c'est un scandale.

Bien évidemment, cela a été mis sous le boisseau, comme une évidence, c'était normal. Il y avait deux Écoles donc il fallait que les deux Écoles soient financées. Or, il n'y a qu'une **seule École de la République**. Chacun fait ce qu'il veut, mais il n'y a qu'une **École de la République** et, selon les termes du *Serment de Vincennes*, la République doit donner tous les moyens, tout l'effort de la Nation, à sa seule École publique.

Il faut compter parfois, ce sont les aléas de la politique, sur l'imbécilité des ministres de la 5^{ème} République. Et en matière d'imbéciles, en règle générale, les ministres de l'Éducation nationale se suivent, se ressemblent et « *s'empirent* ». Nous avons eu Mme **AOC, Amélie Oudéa-Castéra**, qui, comme tous les ministres de l'Enseignement dans la 5^{ème} République mettait ses enfants dans le privé. Les autres, au moins, avaient l'intelligence de ne pas le dire. Elle, elle l'a claironné, surtout qu'en plus c'était le **Lycée Stanislas** de Paris. Comme lycée, c'est quand même assez gratiné.

Résultat, cela a provoqué un tel choc dans l'opinion publique, puis s'est ajouté à ce choc les violences physiques, sexuelles, pédagogiques contre les enfants dans l'École privée. Ce qui fait qu'on est aujourd'hui dans un moment de prise de conscience où une grande majorité s'accorde à dire que cela ne peut plus durer. Il faut que cela s'arrête parce que, en plus, la discrimination sociale ne fait que s'accroître.

C'est pour cela que la **Libre Pensée** a tout de suite répondu favorablement à la demande de la **FSU** de participer au **Collectif pour la Défense de l'École publique** pour avancer, au-delà des mots et au-delà des mots d'ordre, vers un arrêt réel du financement public de l'enseignement privé.

Nous avons discuté, cela regroupe beaucoup de monde, et la **Libre Pensée** a estimé que l'on pouvait concevoir des étapes intermédiaires à l'unique condition que l'objectif clairement affiché soit **l'abrogation de la loi Debré**. Et on a vu des différenciations s'opérer. On a vu quelques faux laïques nous dire que, pour abroger la *loi Debré*, la première condition c'est de bien l'appliquer. Ce

qui est un peu étonnant de la part d'organisations qui se réclament de la Laïcité. La seule condition pour *abroger la loi Debré*, c'est **d'abroger la loi Debré** comme point de départ.

Et la **Libre Pensée** a rédigé, dans le cadre de ce *Collectif pour la Défense de l'École Publique*, un **Plan de sortie** en 6 ans, avec 3 propositions de loi, en détail, pour expliquer comment faire. Parce que nous sommes confrontés à un problème qui n'est pas simple, vous ne pouvez pas, en un claquement de doigts, faire glisser les 2 millions d'élèves du privé dans le Public ; vous ne pouvez pas en un claquement de doigts faire glisser 140 000 enseignants du privé dans l'enseignement public. Il faut des locaux, il faut des moyens.

Et le modèle que nous avons proposé, c'est le modèle qu'a fait la 3^{ème} **République** quand elle a décidé la laïcisation de l'École, puis la laïcisation de l'État. Il fallait un **Plan de transition** pour passer de la situation « *religieuse* » on va dire à la situation de la pleine Laïcité. Mais cela a été possible sous la 3^{ème} République parce qu'il y avait une volonté clairement affichée d'en finir avec le **cléricalisme d'État**, en finir avec le **Concordat** et construire la **Séparation des Églises et de l'État**.

Et nous l'avons donc dit, dans le cadre de ce *Collectif* et dans le cadre de ce **Plan**. Le premier acte, pour appliquer la sortie du financement public, c'est d'abroger la *loi Debré* pour cela soit irréversible. Et nous sommes en train d'œuvrer à cela et c'est une conscience qui est en train de se faire. Le **Mouvement laïque** s'est arrêté dans les années 1970 parce qu'il a cessé de réclamer **l'abrogation de la loi Debré**. Et on a eu alors droit à toute une série de fadaïses. Et le **Mouvement laïque** s'est disloqué à partir de ce moment-là et n'a plus eu aucune réalité dans la vie sur ce combat-là.

Aujourd'hui, nous vivons un moment historique. Nous reprenons le combat là où il s'est arrêté dans les années 1960, c'est-à-dire sur *l'abrogation de la loi Debré*. C'est très significatif. Le **Mouvement laïque** est en train de se reconstituer sur ce mot d'ordre fondamental de **l'abrogation de la loi Debré**.

Lors de la **Journée de mobilisation laïque** du 6 décembre à Paris, il y a une conscience collective qui était en train d'émerger : cela ne peut plus durer, il faut avancer vers cette abrogation.

Les deux objectifs que nous nous fixons comme **Libre Pensée** dans ce mouvement de reconstitution du **Mouvement laïque**, c'est **l'abrogation de la loi Debré et l'abrogation de la loi « Séparatisme »**. C'est pour cela que dans le mouvement qui suit le meeting de Paris et le meeting de Lyon, la **Libre Pensée** propose à l'ensemble du **Mouvement laïque** de réfléchir à une autre forme d'organisation pour mener ce combat. L'abandon du combat **contre la loi Debré** a entraîné la dénaturation de certaines **Associations laïques** et la « *déstructuration* » du **Mouvement laïque**.

Il faut aujourd'hui envisager de reconstruire le **Mouvement laïque** sur un nouvel axe et c'est pour cela que la **Libre Pensée** a fait une proposition, et va continuer à la faire pour discuter, discuter et discuter encore avec toutes les organisations. Il faut que se constitue en France, parce que cela a un sens et que les mots ont un sens, une **Confédération laïque pour la défense de la liberté de conscience et de la Laïcité**.

Bien entendu, ce n'est pas à prendre ou à laisser, nous n'avons pas le fétichisme des mots, mais si nous voulons mener ce combat, il faut un instrument, un outil pour le gagner. Cet instrument que nous proposons, c'est la constitution d'une **Confédération laïque** qui regroupe toutes celles et tous ceux qui veulent agir vraiment et où chacun sera à égalité.

C'est cette proposition que nous vous appelons à discuter et à débattre.

Je vous remercie

(Discours préparé par Dominique Goussot et Christian Eyschen)